

N° 5263⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

portant publication au Mémorial des prescriptions de prévention des accidents telles qu'éditées par l'Association d'assurance contre les accidents

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(22.12.2005)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 23 décembre 2003 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre du Travail et de l'Emploi.

Un exposé des motifs-commentaire des articles était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le présent projet de règlement grand-ducal vise à publier les prescriptions de prévention des accidents édictées par l'Association d'assurance contre les accidents afin de les rendre applicables à toutes les entreprises et à tous les travailleurs agissant sur le territoire national.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par l'article 1er, paragraphe 1er de la loi du 20 décembre 2002 portant: 1. Transposition de la directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services; 2. Réglementation du contrôle de l'application du droit du travail.

La Chambre a été saisie de l'avis de la Chambre des Employés du 19 février 2004 qui approuve le projet de règlement grand-ducal.

La Chambre a été saisie de l'avis de la Chambre de Travail du 19 mars 2004 ainsi que de celui de la Chambre de Commerce du 2 novembre 2004 qui approuvent le projet de règlement grand-ducal.

La Chambre des Députés a été saisie de l'avis du Conseil d'Etat du 14 juin 2005. Le Conseil d'Etat est d'avis que ces bases légales sont suffisantes pour permettre la publication des prescriptions sous forme de règlement grand-ducal.

*

Sous réserve des observations formulées par le Conseil d'Etat, la Conférence des Présidents donne son assentiment au projet de règlement grand-ducal.

Luxembourg, le 22 décembre 2005

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

